Département de la Corrèze COMMUNE DE LE PESCHER

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2020 A 20 H 30

<u>Présents</u>: GALINON Éric – DRÉON Sylvie - BROUSSOLLE Alain – JOUVENEL Lamduan – LAROCHE Bernard – MARSALLON Olivier - PARILLAUD Yoann – RATHONIE Méric - REYGNER Laure

<u>Absents</u>: LAROCHE Vincent (procuration à BROUSSOLLE Alain) - MOREIRA Marissa (procuration à GALINON Éric)

Secrétaire de séance : DRÉON Sylvie

ORDRE DU JOUR :

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 03 septembre 2020.

Convention FREE MOBILE - Couverture mobile.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'après examens, la commune a été reconnue en zone blanche par l'État.

Par conséquent, celle-ci a été retenue pour bénéficier d'un pylône 4G afin de couvrir le bas de la commune et de desservir au mieux la population.

C'est l'opérateur FREE MOBILE qui est chargé de réaliser cette couverture sur la commune de LE PESCHER.

Selon l'étude faite, le positionnement du pylône sera sur la parcelle cadastrée section G n° 214 au lieudit « Lestrade » d'une superficie de 21a 25ca, parcelle achetée par la commune à Madame LAQUIEZE Pierrette née POUCHOUT.

L'implantation doit faire l'objet d'une convention et la commune percevra une indemnité de 1 500 € / an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable pour l'implantation d'un pylône afin de permettre une couverture mobile plus importante
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Programme de travaux suite à la révision du schéma directeur d'assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'ensemble du projet concernant le programme de travaux d'assainissement sur la base des conclusions du schéma directeur d'assainissement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le projet présenté par le Bureau d'Etudes DEJANTE EAU ET ENVIRONNEMENT SUD OUEST, ainsi que le plan de financement prévisionnel synthétisé ci-dessous :

	MONTANT OPERATION	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE	AUTOFINANCEMENT Collectivité
Assainissement Programme de travaux suite à la révision du schéma directeur	161 833,01 € HT	57 804,02 € HT	12 906,20 € HT	91 122.79 € HT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter des demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers et de recourir à l'emprunt pour le financement du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le projet tel que présenté par M. le Maire,
- Approuve le principe du recours à l'emprunt,
- Adopte la Charte Nationale de qualité des réseaux d'assainissement,
- Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par les différents partenaires financiers (Conseil Départemental de la Corrèze et Agence de l'Eau Adour Garonne),
- Autorise M. le Maire à signer les marchés et les décomptes, signer les contrats de prêts et d'une façon générale effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette opération.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses seront inscrits aux budgets primitifs des différents exercices ou aux budgets supplémentaires correspondants.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Réalisation de diagnostics de branchements complémentaires.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la totalité des branchements particuliers n'avait pas fait l'objet d'un diagnostic lors de la dernière révision du schéma directeur assainissement du bourg. Le nombre de diagnostics restants s'élève à 25 et le schéma directeur prévoyait de les réaliser parallèlement au programme de travaux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter un prestataire afin de réaliser cette campagne de diagnostics et d'effectuer une demande de subvention auprès des différents partenaires financiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve la proposition de M. le Maire,
- Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par les différents partenaires financiers (Conseil Départemental de la Corrèze et Agence de l'Eau Adour Garonne,
- Autorise M. le Maire à signer les marchés et les décomptes, signer les contrats de prêts et d'une façon générale effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette opération.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses seront inscrits aux budgets primitifs des différents exercices ou aux budgets supplémentaires correspondants.

Tarifs assainissement collectif pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 2021 les tarifs assainissement collectif suivants :

Droit d'accès au réseau : 120 Euros

Redevance d'assainissement proportionnelle au volume d'eau consommé : 1.80 Euro par m3.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Maîtrise d'ouvrage par la commune pour les onze branchements non-conformes en domaine privé.

Suite à la révision du schéma directeur et à l'étude de l'extension du réseau d'assainissement collectif, Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une opération de réhabilitation des branchements et une mise en œuvre de techniques alternatives en domaine privé doivent être effectuées.

En effet, après une étude menée par le bureau d'étude DEJANTE, il a été constaté la non-conformité de plusieurs branchements chez certains particuliers.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose que la commune s'engage à prendre la maîtrise d'ouvrage sur cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De prendre la maitrise d'ouvrage pour l'opération de réhabilitation des branchements et de la mise en œuvre de techniques alternatives en domaine privé
- De signer une convention avec tous les propriétaires concernés afin de prendre en charge la totalité des travaux et d'émettre un titre de recette à chaque intéressé pour leur refacturer, à hauteur de 50 %, la réalisation des travaux de leur branchement
- De solliciter des aides auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses seront inscrits aux budgets primitifs des différents exercices.

Questions diverses.

Mise à disposition de la salle Polyvalente à l'étincelle Branceillaise.

L'association « l'étincelle Branceillaise » sollicite le Conseil Municipal pour une mise à disposition de la salle polyvalente pour leurs répétitions. Ils comptent une quarantaine de personnes.

Après avoir contacté la Préfecture pour connaître les règles sanitaires, le Conseil Municipal décide d'accorder une date à l'association pour la mise à disposition de la salle polyvalente, à savoir le 7 novembre 2020.

Halloween.

Au vu de la situation sanitaire, l'association des parents d'élèves souhaitent savoir s'ils peuvent organiser, comme chaque année, la collecte de bonbons pour Halloween.

Monsieur le Maire précise qu'il a appelé la Préfecture afin de connaître leur position à ce sujet. Celle-ci doit recontacter la Mairie dans les prochains jours afin de répondre à cette interrogation.

Pont.

Les travaux du pont sont bientôt finalisés.

De plus, un trottoir menant jusqu'au terrain de tennis a été réalisé en enrobé et une rampe d'accès descendant sur la place du Foirail a également été construite.

Restaurant.

En ce qui concerne les travaux de réhabilitation du restaurant, le plafond de la salle de réception va être isolé phoniquement et repeint.

De plus, le meuble de la salle de bain a dû être changé au vu de la dégradation du précédent. Monsieur le Maire précise que le logement devrait être terminé d'ici la fin de la semaine prochaine et les travaux du restaurant vers le 15 novembre 2020.

Empierrement chemin.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a réalisé l'empierrement de certains chemins tel que la piste entre Latour et Robert et l'entrée du circuit du PDIPR.

Contractualisation 2021/2023.

Le Département demande à la commune de fournir avant le 30 octobre 2020 leurs projets pour les années 2021 à 2023 afin de renouveler leur convention de contractualisation.

En effet, pour pouvoir prétendre à certaines subventions accordées par le Département, celui-ci doit prévoir une enveloppe budgétaire pour chaque collectivité.

- 1) Sentier du Bourg (valorisation du Patrimoine) : début 2022
- Création d'une charte graphique
- Trois thèmes sur l'eau avec circuit
- Mise en valeur du patrimoine communal
- 2) Plan d'aménagement du Bourg Sécurisation : 2021 / 2022 / 2023

Aménagement et mise en sécurité de la traversée du bourg (RD15), des places du Platane et du tennis ainsi que des rues du bourg.

3) <u>Sécurisation incendie</u>: 2023

Installation de réserves d'eau dédiées à la sécurité incendie dans les hameaux de la commune.

4) Matériel : 2021

Achat de matériel pour l'entretien des espaces publics et des voies communales.

5) Assainissement ancienne école de Robert : 2021

Mise en conformité de l'assainissement du logement de l'ancienne école de Robert.

6) Complexe multi activités : 2022

Création d'un city stade, avec différentes activités, dans le bourg (intégration aux travaux du PAB).

7) Aire de camping-car: 2023

Aménagement d'une aire de camping- car.

- 8) Amélioration des conditions de travail à l'école : 2021
- Adaptation des locaux
- Rafraîchissement des peintures

La séance est levée à 23h20.

Le secrétaire : Sylvie DRÉON

Le Maire : Éric GALINON